

HANDIBAT

L'ART DE NE PAS SE TROMPER

**ARTISANS
DU
BATIMENT**

SILVERBAT

**ENFIN UN LABEL POUR CEUX QUI
FONT AVANCER L'ACCESSIBILITÉ.**

Créées au début des années 2000, **Handibat** et **Silverbat** sont des marques de la CAPEB devenues des références dans le secteur du bâtiment en matière d'accessibilité et d'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap et personnes âgées.

LES AVANTAGES À DEVENIR ARTISAN HANDIBAT / SILVERBAT



Pour développer votre activité dans le domaine spécifique de l'adaptation et de l'aménagement des logements, bureaux, commerces afin qu'ils soient accessibles à tous.



Pour renforcer vos connaissances sur les particularités de ces chantiers et réaliser des prestations conformes aux exigences des réglementations.



Pour bénéficier d'une meilleure visibilité, en étant intégré et identifié dans un réseau d'artisans compétents et reconnus comme des spécialistes de l'aménagement de l'accessibilité des bâtiments.



Pour faire reconnaître votre savoir-faire auprès des particuliers et des professionnels.



Un avantage pour vous différencier et mettre en avant votre entreprise sur ce marché porteur mais concurrentiel.

COMMENT OBTENIR LE LABEL ?

1

Formation de 2 jours sur les compétences et connaissances « Accessibilité et Adaptation de tout pour tous : les fondamentaux et le logement collectif et individuel ».

2

QCM pour valider ces acquis.

3

Dépôt du dossier de demande d'adhésion.

4

Instruction du dossier par une commission composée d'experts du terrain.

5

Attribution des marques **Handibat/Silverbat** pour une durée de 3 ans, renouvelable tous les ans.

HANDIBAT



SILVERBAT



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Créée au début des années 2000, **Handibat** est devenue aujourd'hui **une référence dans le secteur du bâtiment en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite (PMR).**

En complément, **Silverbat** vient enrichir cette offre en proposant un volet commercial supplémentaire afin de proposer un meilleur positionnement sur le marché du maintien à domicile.

L'obtention du label **Handibat** inclut automatiquement le label **Silverbat**.



Le dossier est à actualiser chaque année.

MODE D'EMPLOI

Pour porter la marque, tout professionnel doit :

- Attester de la souscription des assurances obligatoires (RC générale, RC décennale),
- Valider ses connaissances à travers la réussite d'un QCM,
- Compléter et retourner un dossier complet (avec références chantier) qui sera évalué par une Commission Départementale Consultative d'Attribution (CDCA),
- S'engager à respecter la Charte d'engagement des marques Handibat et Silverbat,
- Payer une redevance annuelle.

Pour devenir un professionnel Handibat/Silverbat, il est nécessaire de suivre une formation complète comportant :

- Un volet théorique pour avoir les connaissances fondamentales de l'accessibilité et du handicap,
- Un volet pratique avec des mises en situation afin de mieux appréhender le quotidien des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Ainsi, ils pourront proposer des produits ou aménagements adaptés.

Pour obtenir les labels Handibat/Silverbat, il faut aussi :

- Respecter la charte d'engagement des marques,
- Avoir validé ses connaissances en matière de confort d'usage et d'adaptation du logement,
- Avoir réussi le QCM qui porte sur le socle commun de connaissances et sur les connaissances en matière de confort d'usage pour tous.



Handibat et Silverbat permettent aux entreprises de figurer dans un annuaire des entreprises spécifiques de l'accessibilité et ainsi accroître leur visibilité, notamment auprès des ergothérapeutes.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES LABELS HANDIBAT ET SILVERBAT,
CONTACTEZ VOTRE CAPEB DÉPARTEMENTALE.**